

Néant ☐ *

Handwritten signature

Exercise (N-1)

Exportations et livraisons intracommunautaires	
2010	1 000 tonnes
2011	1 000 tonnes
2012	1 000 tonnes
2013	1 000 tonnes
2014	1 000 tonnes
2015	1 000 tonnes
2016	1 000 tonnes
2017	1 000 tonnes
2018	1 000 tonnes
2019	1 000 tonnes
2020	1 000 tonnes
2021	1 000 tonnes
2022	1 000 tonnes
2023	1 000 tonnes
2024	1 000 tonnes
2025	1 000 tonnes
2026	1 000 tonnes
2027	1 000 tonnes
2028	1 000 tonnes
2029	1 000 tonnes
2030	1 000 tonnes
2031	1 000 tonnes
2032	1 000 tonnes
2033	1 000 tonnes
2034	1 000 tonnes
2035	1 000 tonnes
2036	1 000 tonnes
2037	1 000 tonnes
2038	1 000 tonnes
2039	1 000 tonnes
2040	1 000 tonnes
2041	1 000 tonnes
2042	1 000 tonnes
2043	1 000 tonnes
2044	1 000 tonnes
2045	1 000 tonnes
2046	1 000 tonnes
2047	1 000 tonnes
2048	1 000 tonnes
2049	1 000 tonnes
2050	1 000 tonnes
2051	1 000 tonnes
2052	1 000 tonnes
2053	1 000 tonnes
2054	1 000 tonnes
2055	1 000 tonnes
2056	1 000 tonnes
2057	1 000 tonnes
2058	1 000 tonnes
2059	1 000 tonnes
2060	1 000 tonnes
2061	1 000 tonnes
2062	1 000 tonnes
2063	1 000 tonnes
2064	1 000 tonnes
2065	1 000 tonnes
2066	1 000 tonnes
2067	1 000 tonnes
2068	1 000 tonnes
2069	1 000 tonnes
2070	1 000 tonnes
2071	1 000 tonnes
2072	1 000 tonnes
2073	1 000 tonnes
2074	1 000 tonnes
2075	1 000 tonnes
2076	1 000 tonnes
2077	1 000 tonnes
2078	1 000 tonnes
2079	1 000 tonnes
2080	1 000 tonnes
2081	1 000 tonnes
2082	1 000 tonnes
2083	1 000 tonnes
2084	1 000 tonnes
2085	1 000 tonnes
2086	1 000 tonnes
2087	1 000 tonnes
2088	1 000 tonnes
2089	1 000 tonnes
2090	1 000 tonnes
2091	1 000 tonnes
2092	1 000 tonnes
2093	1 000 tonnes
2094	1 000 tonnes
2095	1 000 tonnes
2096	1 000 tonnes
2097	1 000 tonnes
2098	1 000 tonnes
2099	1 000 tonnes
2100	1 000 tonnes

Total

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL LEOLI INVEST										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	7 065		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	111 763		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	71 727		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	40 035		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires		A9			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		dont cotisations Madelin		A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EURL LEOLI INVEST
Capital de 504.000 euros
Siège social : 40 impasse de la Déoune
131701 Les Pennes Mirabeau
RCS Aix-En-Provence B 902 468 479

Exercice 2022

Affectation du résultat

Décision d'affectation du résultat prise par le gérant associé unique en date du 30 Juin 2023

Le gérant associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à la somme de 40.035 Euros :

A la réserve légale : 40.035 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 504 000 Euros
- Réserve légale : 40 035 Euros

Situation nette : 544 035 Euros

Décision d'affectation du résultat

L'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée par le gérant associé unique.

Fait aux Pennes Mirabeau, le 30 juin 2023

Le Gérant associé unique.



ANNEXE



Exercice du 05/08/2021 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, qu'il s'agit de notre premier exercice qui s'est écoulé sur une période de 17 mois.

Le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 111 552 Euros.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 40 035 Euros, soit 36 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 111 763 Euros.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 71 727 Euros.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 38 367 Euros et représentent 34 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 47 100 Euros soit 42 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 05/08/2021 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			505 000
TOTAL			505 000
TOTAL GENERAL			505 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			505 000	505 000
TOTAL			505 000	505 000
TOTAL GENERAL			505 000	505 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	187	187	
Groupe et associés	39 167	39 167	
TOTAL	39 354	39 354	

ANNEXE

Exercice du 05/08/2021 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	180	180		
Impôts sur les bénéfices	7 065	7 065		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 648	2 648		
Groupe et associés	185	185		
TOTAL	10 078	10 078		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	1.0000		504 000		504 000

Désignation de l'entreprise : EURL LEOLI INVEST

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 17

Adresse de l'entreprise 40 Impasse de la Déoune

13170 LES PENNES MIRABEAU

Durée de l'exercice précédent* 0

Numéro SIRET* 90246847900016

Copie certifiée conforme
l'original

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122022		N-1 0000			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	505 000	CV		505 000			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)		BJ	505 000	BK		505 000		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY					
	Autres créances (3)	BZ	39 354	CA		39 354			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	9 759	CG		9 759			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	49 113	CK		49 113			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	554 113	1A		554 113			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : EURL LEOLI INVEST			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.04.....0.0.0.....)		DA	504 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG			
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	40 035		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	544 035		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	185		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	180		
	Dettes fiscales et sociales		DY	9 713		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
	TOTAL (IV)		EC	10 078		
	Ecart de conversion passif * (V)		ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	554 113		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 078		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EURL LEOLI INVEST
Capital de 504.000 euros
Siège social : 40 impasse de la Déoune
131701 Les Pennes Mirabeau
RCS Aix-En-Provence B 902 468 479

**PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin à 19 heures,
Aux Pennes Mirabeau,

Le soussigné, Monsieur Cédric CHIAPPERO agissant en qualité de représentant légal et d'associé unique de la société LEOLI INVEST, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 504.000 euros,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code de Commerce,
- Rémunération des fonctions de gérance de l'Associé Unique,
- Questions diverses,

Reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

Dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport de gestion,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code de Commerce,

Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à la somme de 40.035 Euros :

A la réserve légale : 40.035 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 504 000 Euros
- Réserve légale : 40 035 Euros

Situation nette : 544 035 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende sur les exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention réglementée visée à l'article 223-19 du nouveau Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique approuve la rémunération de la gérance pour l'exercice écoulé qui s'est élevé à 38.367.23 Euros outre la prise en charge par la société, des frais de représentation et des cotisations sociales du gérant.

L'Associé Unique fixe sa rémunération annuelle pour l'exercice 2023 à 40 000 Euros, outre la prise en charge par la société, des frais de représentation et des cotisations sociales.

Cette rémunération est susceptible de varier en cours d'année, à la hausse ou à la baisse en fonctions des résultats dégagés par l'activité.

Il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Gérant associé unique



EURL LEOLI INVEST
Capital de 504.000 euros
Siège social : 40 impasse de la Déoune
13170 Les Pennes Mirabeau
RCS Aix-En-Provence B 902 468 479

RAPPORT DE LA GERANCE
Sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Nous vous présentons, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, qu'il s'agit de notre premier exercice qui s'est écoulé sur une période de 17 mois. Le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 111 552 Euros.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 40 035 Euros, soit 36 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 111 763 Euros.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 71 727 Euros.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 38 367 Euros et représentent 34 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 47 100 Euros soit 42 % du chiffre d'affaires hors taxes.

PRESENTATION DES COMPTES

L'associé unique présente le compte de résultat et le bilan qu'il propose d'approuver.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons poursuivre nos efforts commerciaux dans le sens des objectifs que nous nous sommes imposés.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité de la société en matière de recherche et développement

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Proposition d'affectation du résultat

L'associé unique propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à la somme de 40.035 Euros :

A la réserve légale	:	40.035 Euros
---------------------	---	--------------

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	504 000 Euros
- Réserve légale	:	40 035 Euros

<i>Situation nette</i>	:	<i>544 035 Euros</i>
------------------------	---	----------------------

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, la société n'a procédé à aucune distribution de dividende sur les exercices antérieurs.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, concernant la prise en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, il n'y a rien de particulier à signaler.

Rémunération de la gérance

L'associé unique propose d'approuver la rémunération allouée à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

La Gérance

